



loyers indument percus par un copropriétaire

Par **elcel**, le **10/09/2019** à **14:15**

Bonjour,

Ma demande est un peu particulière:

Etant copropriétaire à 99% d'un bien, l'autre partie a mis le bien en location sans mon aval.

Elle encaisse tous les loyers depuis trois ans mais ne veut pas intervenir pour le paiement du precompte immobilier et les dommages colatéraux que cela entraîne fiscalement pour moi.

Suis-je en droit de réclamer ma part sur les loyers percus indument depuis le début de la location?